

Service Agriculture

**PROCÈS-VERBAL DE LA CONSULTATION
DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'EXPERTISE
EN DEMATERIALISE DU 2 AU 08 SEPTEMBRE 2021**

Le Comité départemental d'expertise (CDE) de l'Aisne a été consulté en dématérialisé durant la période du 02 au 08/09/2021.

L'objet de la consultation concerne les taux de pertes subies par la viticulture suite au gel d'avril et de mai 2021.

Ont participé au vote :

Représentant le Préfet de l'Aisne

M. Etienne ROUSSEL, chef du service Agriculture de la DDT de l'Aisne ;

Représentant le directeur départemental des territoires de l'Aisne

M. Vincent LELIEVRE, gestionnaire du dispositif des calamités agricoles ;

Représentant le directeur départemental des finances publiques de l'Aisne

M. Olivier PERRIN ;

Représentant le président de la chambre d'agriculture de l'Aisne

M. Laurent POINSOT ;

Représentant l'union des syndicats agricoles de l'Aisne (USAA)

Mme Charlotte VASSANT ;

Représentant la coordination rurale de l'Aisne

M. Paul PARINGAUX ;

Représentant de la fédération française des sociétés d'assurance.

M. Olivier LEFEVRE

Représentant des jeunes agriculteurs de l'Aisne ;

M. Benjamin THIROUIN

Représentant des caisses de réassurances mutuelles agricoles de l'Aisne ;

M. Patrick HENRY

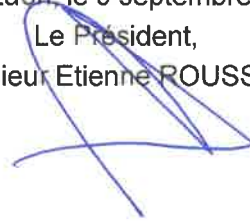
Soit un total 9 votants sur un quorum à atteindre de 5 votants.

Les taux proposés sont les suivants (en%):

Secteur de Condé en Brie	18
Secteur Est de Château- Thierry	20
Secteur Ouest de Château- Thierry	31

Sur les 9 participants au vote, il y a eu **9 votes pour approuver les taux proposés.**
Ils sont donc **adoptés.**

Fait à Laon, le 9 septembre 2021
Le Président,
Monsieur Etienne ROUSSEL

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.